



## refus de transcription de mariage par nantes

Par **yusuf**, le **05/12/2011** à **14:09**

bonjour ,

juste parce que un de vos concurrents juridiques pretend que vous ne repondez pas toujours ,je me permets de douter de leurs fausses allégations et vous dire ceci :

je suis français et j'ai contracté mariage avec une algerienne ,au pays en 2005.

j'ai demandé la "transcription" de ce dit mariage au service central de l etat civil de nantes qui m'a donc envoyé il y a 3 jours mon livret de famille français.

seulement en bas de page ,pour mon epouse ,ils ont écrit "acte établi le... ,au service central d'etat civil...

alors que la prefecture pour faire un titre de sejour à ma conjointe exige la mention ,de non pas "acte établi" ,mais plutot "acte transcrit" en plus de la production de chez eux d'un certificat de transcription.

je vous prie de me dire si je peux ,par votre entremise les attaquer pour qu'ils modifient le mot "établi" en "transcrit".

de plus comment proceder pour exiger un certificat de transcription venant de leur part.

Acceptez-vous l'aide juridictionnelle ? dites moi votre devis approximatif et comment évaluer nos chances de gagner devant un tribunal competent?

au plaisir de vous lire

mr feham